

Ont voté non:

Binz (SE, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP). *Total: 3.*

Se sont abstenus:

Feldmann (LA, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP). *Total: 3.*

Motion M1068.09 Daniel Gander/Elia Collaud

(modification de l'art. 20 de la loi sur les routes et de l'art. 24 du règlement d'exécution de la loi sur les routes)¹

Prise en considération

Gander Daniel (UDC/SVP, FV). Le but premier de notre motion demandait aux instances cantonales de mieux définir ou prédéfinir tout tracé futur des routes cantonales, détournements de localité compris, afin d'interdire toute construction privée qui empêcherait leur réalisation. Comme relevé par le Conseil d'Etat, aucun projet de future route de contournement ne fait l'objet de zones réservées. Seules des acquisitions de terrain ont été opérées pour certains d'entre eux. Nous pouvons dès lors présumer qu'un projet de route prévu ne se fera pas en raison d'une construction privée bâtie en dehors ou aux abords des terrains acquis. C'est justement ce que nous espérons éviter en déposant notre motion. Des exemples, malheureusement, il y en a! Vu ce qui précède, nous demandons au Conseil d'Etat d'appliquer une politique plus performante dans l'aménagement du réseau routier, ceci dans le but d'éviter de devoir renoncer à un projet prévu mais non réalisable par la suite. Nous demandons aussi plus de rigueur dans l'application de la loi afin d'interdire toute construction aux abords des tronçons de routes, routes de détournement comprises, dans le but de garantir une bande libre suffisante pour leur aménagement.

En conclusion cependant, le Conseil d'Etat a choisi, en se référant à la législation fédérale, de vous proposer d'accepter notre motion dans le but de modifier l'article 33 al. 4 de la loi sur les routes qui porterait de 5 à 8 ans la durée de validité des zones réservées.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour cette proposition. Le groupe de l'Union démocratique du centre l'a acceptée à l'unanimité. Je vous invite à en faire de même tout en vous remerciant de votre attention.

Etter Heinz (PLR/FDP, LA). Die Fraktion ist gespalten. Grundsätzlich können wir die Überlegungen der Motionäre und des Staatsrates nachvollziehen. Es gab aber auch gewichtige Einwände dagegen. Wir denken vor allem an diejenigen Orte, in denen seit Langem Land ausgespart wurde. Es hat Gemeinden aus dem Seebezirk, die sagen, man sollte solche Sachen streichen. Sie werden über sehr lange Jahre nicht gestrichen. Alles ist blockiert, auch für den Privaten ist es blockiert. Noch einmal: Wir können nachvollziehen,

was die Überlegungen sind. Man müsste aber den Staat verpflichten, dass diese Planungen zügig abgeschlossen werden und nicht über Jahre, wenn nicht über Jahrzehnte, Terrain blockiert ist, wo nichts gebaut werden kann. Mit diesen Überlegungen wird ein Teil der Fraktion ja sagen und ein anderer Teil wird nein sagen.

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt de la motion de nos collègues Gander et Collaud. Cette motion concernant, entre autres, les réservations nécessaires pour les agrandissements des routes actuelles et la construction des routes futures, nous profitons de rappeler au Conseil d'Etat de ne pas oublier l'espace nécessaire à la mobilité douce, c'est-à-dire à celle des piétons et des cyclistes. Un tel oubli, je vous le rappelle, va coûter près de 20 millions au canton pour le pont de la Poya dans le secteur Saint-Léonard, en plus des 4,6% déjà annoncés.

Avec ces remarques, le groupe socialiste soutiendra cette motion.

Bourgknecht Jean (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance de la motion de nos collègues dont il partage les préoccupations. La durée actuelle de cinq ans pour la validité des zones réservées peut parfois se révéler trop courte, en particulier lorsqu'il s'agit d'études complexes. Passer à huit ans, ainsi que le propose le Conseil d'Etat, permet donc d'augmenter les chances d'aboutir à des projets cohérents et, en conséquence, d'éviter des erreurs d'aménagement qui pourraient se révéler regrettables par la suite.

C'est pourquoi le groupe démocrate-chrétien, même s'il est conscient que la notion même de zones réservées pose des contraintes certaines aux propriétaires concernés, acceptera cette motion et cela dans le but de disposer d'un réseau routier cohérent, qui assure la meilleure sécurité possible pour les usagers et qui garantit aussi un aménagement de qualité.

Pour ces motifs, je vous demande donc, au nom du groupe démocrate-chrétien, de soutenir cette motion.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Le groupe Alliance centre gauche a bien discuté cette motion et s'y oppose majoritairement. Cette motion, bien sûr, s'occupe moins de sécurité routière que de construction routière. Spécialement, la réglementation sur les réservations des terrains nous pose problème.

Nous avons voté la LATeC, qui va entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2010. La règle des cinq ans pour la réservation des terrains figure déjà dans la loi sur les routes; c'est le maximum fédéral. La LATeC, pour toutes les constructions possibles, règle dans ses articles 89 et 90 les exceptions à voter cas par cas par l'autorité cantonale pour une prolongation de trois ans. Si vous mettez maintenant cette acceptation des exceptions dans la seule loi sur les routes, vous créez un régime spécial pour les constructions routières par rapport à toutes les autres constructions. Cela signifie qu'au niveau communal, vous pouvez vous trouver dans le cas où une mise en zone pour une construction communale concrète ne pourra pas se faire parce qu'il y a une réser-

¹ Déposée et développée le 25 mars 2009, BGC p. 526; réponse du Conseil d'Etat le 18 août 2009, BGC pp. 1509ss.

vation des terrains pour une route qui est plus longue et parce que cette réservation est faite aussi, d'après la volonté des motionnaires, pour des projets routiers qui ne se trouvent même pas au stade d'avant-projet. Donc, pour ne pas créer une exception légale en faveur des routes par rapport à tous les autres projets, surtout aussi d'intérêt public, nous vous prions majoritairement de refuser cette motion.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). Tout en soutenant très clairement cette motion, je souhaite un éclaircissement de la part du commissaire en relation avec l'état actuel, soit en ce qui concerne les zones réservées, soit en ce qui concerne les acquisitions de terrain. Pour les deux projets, celui de Guin, dont on a parlé il n'y a pas longtemps, et le projet de Marly-Matran.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. J'ai écouté avec attention toutes les remarques par rapport à cette motion, remarques que je peux bien comprendre. Tout d'abord, permettez-moi de m'exprimer lorsqu'on dit qu'il faut déterminer rapidement le tracé. Vous avez parfaitement raison. La problématique, quand on définit un tracé, est que l'on ne connaît pas les coûts; on en a parlé hier dans La Liberté, avec le nouveau tracé à Vuisternens-devant-Romont, sur l'axe Romont-Vaulruz. Lorsqu'on examine les coûts avec précision, on se rend compte que ce n'est pas toujours évident. Je crois que c'est le premier élément. Le deuxième élément: l'idéal pour nous est d'acquiescer le terrain, respectivement de créer des échanges lorsqu'il y a un projet qui voit le jour. C'est la politique que nous menons au sein de l'Etat, respectivement du Service des ponts et chaussées.

Cela me permet de répondre à M. le Député Schorderet. En ce qui concerne Guin, j'ai mandaté mes services pour acquiescer un domaine qui était en vente. Aujourd'hui, je ne sais pas si nous avons l'autorisation de l'acheter ou si nous devons passer par un remaniement. Mais l'objectif premier, c'est vraiment d'acquiescer les terrains. Lorsqu'on maîtrise la propriété foncière, c'est beaucoup plus facile; ça c'est aussi valable en termes d'aménagement du territoire.

En ce qui concerne Marly-Matran, lorsque le projet a été élaboré, une réservation a été mise pour cinq ans, en vertu de la législation. Aujourd'hui, ces réservations sont tombées mais je peux vous dire qu'indépendamment du report du projet «études complémentaires» comme j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer dans la presse, l'Etat continue sa politique d'acquisition puisque, dernièrement, j'ai présenté à mes collègues du Gouvernement l'acquisition d'une parcelle pour le tracé proposé. Donc, on continue cette politique d'acquisition de terrain.

Quant aux propos de M^{me} la Députée Christa Mutter, je peux bien les comprendre mais, rassurez-vous, dans la mesure où vous acceptez cette motion, nous aurons l'occasion d'expliquer plus à fond notre politique, respectivement la politique d'exception. Cela ne doit pas être une priorité de l'Etat de réserver des terrains, mais une politique d'exceptions sur le long terme pour respecter le droit de propriété. Encore une fois, malgré

tout, je pense que c'est nécessaire de pouvoir prolonger.

Elections

Résultat du scrutin organisé en cours de séance

Un membre de la Commission de justice en remplacement de M. Albert Studer démissionnaire

Bulletins distribués: 94; rentrés: 93; blancs: 4; nul: 0; valables: 89; majorité absolue: 45.

Est élu jusqu'au terme de la législature M. Albert Studer, par 56 voix.

M^{me} Christa Mutter a obtenu 31 voix.

Salutations

Le Président. J'ai le plaisir de saluer dans la tribune du public quelques anciens présidents qui devaient nous rejoindre à 11 heures. Mais comme le programme a été rapidement mené, ils ne sont pas encore tous là. Je salue M^{me} Evelyne Krauskopf, MM. Gaston Sauterel, Paul Sansonnens et Jean-Louis Castella, anciens présidents du Grand Conseil.

Bienvenue dans notre Parlement! (*Applaudissements!*)

Motion M1068.09 Daniel Gander/Elian Collaud

Prise en considération (suite)

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 65 voix contre 5. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cötting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet

E(SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 63.*

Ont voté non:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), de Roche (LA, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB). *Total: 5.*

S'est abstenu:

Morand (GR, PLR/FDP). *Total: 1.*

- La séance est levée à 11 heures.

Le Président:

Pierre-André PAGE

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*